

COMMUNE de RAMMERSMATT
Compte - Rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2007

Sur convocation légale du 11 décembre 2007, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 19 décembre 2007 sous la présidence de M. GRUNEWALD René.

Étaient présents : Messieurs BERNARDINI Bernard, JENN Maurice, KIPFER Denis, TSCHANN Frédéric,
Mesdames, BERNHARDT Alice, DETRAIT Corinne, GRIESBACH Sylvie, KUENTZ Lucienne, PABST Patricia,

Ordre du Jour

- 1) P.V. dernière séance,
- 2) Citerne de l'école et son contenu,
- 3) HORCHBURG,
- 4) Cimetière & Columbarium : règlements, problème concessions ZAHN, BEHRA,
- 5) Divers :
point sur : Presbytère, PLU, Traversées d'eau (rue principale), Pollution eau, Aire des randonneurs, Abri des chasseurs, Cohabitation Trial /Chasseurs, Caravanes SCHNEIDER, Affaire ROSSÉ, donation FRICKER –POIRE, GENTNE, bois (à enlever), talus GRUNINGER, Étangs de la ferme, La Poste, Contrôle archives

Le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour : véhicule incendie et examen droit de préemption maison BOUCHER 31 rue Principale.

L'ordre du jour devient le suivant :

- 1) P.V. dernière séance,
- 2) Véhicule Incendie,
- 3) Citerne de l'école et son contenu,
- 4) HORCHBURG,
- 5) Cimetière & Columbarium : règlements, problème concessions ZAHN, BEHRA,
- 6) Droit de Préemption maison « BOUCHER » 31 Principale
- 7) Divers :
point sur : Presbytère, PLU, Traversées d'eau (rue principale), Pollution eau, Aire des randonneurs, Abri des chasseurs, Cohabitation Trial /Chasseurs, Caravanes SCHNEIDER, Affaire ROSSÉ, donation FRICKER –POIRE, GENTILLE, bois (à enlever), talus GRUNINGER, Étangs de la ferme, La Poste, Contrôle archives

1) P.V. DERNIÈRE SÉANCE,

Le Procès – Verbal de la séance du 25 octobre 2007 dont un extrait a été remis à chaque membre est approuvé et signé à l'unanimité.

2) VÉHICULE INCENDIE,

Le Maire rappelle que lors de la commission réunie du 03 octobre dernier. Il a été accordé un budget de 15 000,00 euros pour l'acquisition d'un nouveau véhicule incendie. A ce budget vient s'ajouter le prix de revente de l'actuel véhicule et le cas échéant une participation de l'amicale des sapeurs pompiers.

Que part ailleurs il avait fait la demande au SDIS pour l'attribution d'un camion réformé du SDIS 68.

Le Maire annonce que le SDIS propose un véhicule de type CCF ACMAT 6x6 mise en circulation le 26/03/1986 ayant un poids total en charge de 9 tonnes avec une capacité d'eau de 4000 litres et d'une cabine de 3 places.

Que messieurs Roland GRIESBACH Chef de corps par intérim Frédéric TSCHANN conseiller municipal, sapeur pompier volontaire et Stéphane THROO sapeur pompier volontaire se sont rendu au SDIS voir le véhicule.

Monsieur Roland GRIESBACH nous explique photos numériques à l'appui que le camion proposé répond aux contraintes topographiques de la commune ; qu'il serait « idéal » pour les grandes interventions, qu'il est en bon état. De plus les dimensions du garage permettent de l'accueillir sans travaux..

Mais que c'est seulement un « trois places » et que pour les petites interventions (secours à la personne) qui représentent 80% des sorties il est un peu encombrant.

Pour remédier à cet inconvénient, il propose l'achat d'un deuxième véhicule type 4X4 pour le transport des sapeurs pompiers supplémentaires, du matériel pour petites interventions et qui serait aussi utilisé lors des déplacements pour les formations des sapeurs pompiers volontaires.

Cette solution soulève le problème du stationnement de ce deuxième véhicule, il n'y a pas assez de place dans le garage actuel, il est donc proposé l'acquisition d'un garage pré - fabriqué sous réserve de respecter le PLU.

Il est précisé que les frais annexes : assurance, entretien, contrôle technique,.... resteront à la charge de la commune.

Après l'exposé de Monsieur Roland GRIESBACH, débat et vote, le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité d'accepter la proposition du SDIS 68 de cession gratuite en l'état et sans garantie du véhicule.

Donne à l'unanimité son accord de principe pour l'achat d'un deuxième véhicule d'appoint de type 4X4 dans la limite du budget accordé lors de la commission réunie du 03 octobre 2007 et de la délibération du 25 octobre 2007.

Autorise à l'unanimité le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches afférentes à cette délibération.

3) CITERNE DE L'ÉCOLE ET SON CONTENU,

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Que le Conseil Municipal avait décidé de racheter la citerne de l'école de Rammersmatt et son contenu au Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach / Rammersmatt pour un prix tout compris de 500 euros. (délibération du 25 octobre 2007).

Le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach / Rammersmatt du 20 novembre dernier celui ci a décidé au vu du prix du fioul ne pas descendre le prix de vente de l'ensemble en dessous de 600 euros

Après avoir délibéré, le conseil Municipal propose à l'unanimité de reprendre la citerne et son contenu pour le local des pompes au prix tout compris de 600 euros.

4) HORCHBURG,

Le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Guillaume SOURDRIL par un courrier en date du 26 septembre nous informe de son déménagement et qu'il ne s'occupera plus du HOCHBURG. La recherche d'un nouveau locataire est en cours.

Monsieur Maurice JENN chargé du dossier, annonce que monsieur GINOT actuellement locataire de la partie basse souhaiterait aussi louer la partie haute.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires.

5) CIMETIÈRE & COLUMBARIUM, :

règlements, problème concessions ZAHN, BEHRA,
Le Conseil Municipal s'est réuni en commission réunie le novembre dernier. Un règlement est élaboré.

Un courrier sera adressé à monsieur ZAHN pour lui confirmer que sa concession devra être déplacée pour faciliter l'implantation du columbarium.

Un courrier sera adressé à la famille de madame BEHRA, pour l'informer que, pour les mêmes raisons, leur concession arrivant à échéance en 2012 ne sera pas renouvelée.

L'aménagement des abords du cimetière peut entrer dans la charte de développement local et être pris en charge par la C. C. P. T. Un courrier leur sera adressé.

6) DROIT DE PRÉEMPTION maison « BOUCHER » 31 Principale,

Le Maire informe l'assemblée que Maître HEDFELDER a demandé si la commune fait valoir son droit de préemption sur la vente de la maison « BOUCHER » sise 31 rue Principale.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le terrain.

7) DIVERS,

PRESBYTÈRE, un rendez-vous est pris par le Maire avec le percepteur le vendredi 21 décembre pour se renseigner sur la possibilité de percevoir des loyers à partir de janvier 2008. Le montant du loyer devra également être défini.

PLU, l'affaire suit son cours.

Traversées d'eau (rue principale), renseignements pris, Monsieur JENN devra se retourner contre la commune, qui à son tour chargera son conseil municipal de saisir la justice afin que les STRUB fassent le nécessaire pour que ce problème dont ils sont à l'origine soit enfin réglé.

Monsieur JENN demande l'installation de deux panneaux « rue inondée » ou « attention verglas ». Il est demandé la même chose pour la rue Bellevue.

Pollution eau, Le Maire informe l'assemblée que M. le sous – Préfet a adressé un courrier à la C. C. P. T. pour les inviter à rédiger le cahier des charges décidé lors de la dernière réunion du 18 janvier 2007

Aire des randonneurs, le dossier est à relancer,

Abri des chasseurs, monsieur MATHEY adjudicateur de la chasse a installé un abri de chasse section 16 parcelle 57 Il s'est engagé par écrit à le démonter à la fin de l'adjudication.

Cohabitation Trial / Chasseurs, le Maire explique à l'assemblée qu'il y a eu un problème. Les membres de l'association de Trial ont empiété sur le terrain de chasse. Ils avaient l'autorisation du propriétaire mais le terrain fait parti de la chasse détenue par monsieur MATHEY. Le bruit effraye et fait fuir le gibier d'où conflit. Après réunion des protagonistes et du maire, un accord a été trouvé, les « Trialistes » sont revenus au parcours d'origine.

Caravanes SCHNEIDER, d'après le P. L. U. l'implantation de caravanes est interdite, Monsieur SCHNEIDER en a enlevé une, il doit régulariser la situation de l'autre en déposant un permis.

Affaire ROSSÉ, le Maire rappelle que le problème de l'accès à son terrain est d'ordre privé, qu'un jugement a été rendu et qu'il faut le faire exécuter. En aucun cas la commune n'a à intégrer le chemin d'accès dans le domaine public, même si Monsieur ROSSÉ le demande régulièrement.

DONATION FRICKER –POIRE, L'acte de donation a été signé.

GENTINE, le Conseil Municipal décide de régulariser la situation, (le chemin cadastré est en plein ruisseau).

Bois coupé du HORCHBURG, la publication va être faite.

Talus GRUNINGER, suite à de fortes pluies, le talus s'est effondré. Monsieur GRUNINGER qui a passé plusieurs heures à réparer et sécuriser l'endroit demande un geste de la part de la mairie. Le Conseil Municipal le remercie pour son action, mais estime que l'entretien des abords communaux est du ressort de chaque riverain.

Étangs de la ferme, le maire va demander les documents régularisant la situation.

La Poste, les problèmes d'horaires de tournées persistent, ainsi que la relève du courrier. Un deuxième courrier va être adressé au directeur du centre de tri.

Contrôle archives, le rapport suite à la visite de contrôle du 22 novembre dernier n'est pas encore arrivé.

La séance est levée à 23H15.

TABLEAU DES SIGNATURES D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAMMERSMATT
SEANCE DU :

19 DÉCEMBRE 2007

	APPROBATION	PROCURATION
Monsieur René GRUNEWALD		
Monsieur Bernard BERNARDINI		
Madame Alice BERNHARDT		
Madame Corinne DETRAIT		
Madame Sylvie GRIESBACH		
Monsieur Maurice JENN		
Monsieur Denis KIPFER		
Madame Lucienne KUENTZ		
Madame Patricia PABST		
Monsieur Frédéric TSCHANN		